



## Recouvrement des contraventions en france et allemagne

Par **Gérard123**, le **06/04/2009** à **19:21**

Bonjour, j'ai reçu une amende dans le metro berlinois pour défaut de titre de transport.  
Ne pouvant payer sur place, ils ont pris mon numéro de carte d'identité et mon adresse en France.  
Je viens de recevoir une relance n'ayant payé pour des raisons qui ne feront certainement pas avancer le débat ici.  
Suis je tenu de payer cette contravention selon la loi française?  
Serais je inquieté par la justice ou le trésor français?  
Je vous remercie pour vos réponses.  
en espérant avoir posté au bon endroit.  
Gérard

Par **EloOo**, le **14/04/2009** à **17:47**

Je viens d'avoir le même problème...et je suis également de l'Aube...On se connaît ?  
L'amende est arrivée chez ma mère chez laquelle je n'habite pas, et en plus il ya des erreurs dans l'adresse..  
Est-il possible de la contrer ?

Par **Gérard123**, le **18/05/2009** à **21:57**

Pour le moment je reçoit des relances....